

REPARTITION DU PRODUIT DE LA CHASSE 2026

Les propriétaires fonciers sont avisés que l'état de répartition du produit de la chasse sur le ban de Sarreguemines pour l'année 2025 est ouvert à la caisse du Service de Gestion Comptable, 71 rue Clémenceau à Sarreguemines.

Les propriétaires concernés peuvent produire un RIB afin que le loyer à percevoir soit directement crédité sur leur compte et ce pendant une période de 2 ans à compter de la date du présent affichage.

L'état de répartition 2026 peut être consulté au Service Urbanisme (bureau n° 208 - 2^{ème} étage de l'Hôtel de ville).

Affiché le **01 JUL. 2026**

Pour le Maire
L'Adjoint délégué



[Signature]
Jean-Marc SCHWARTZ

Copie pour information à M. le Chef de Service Comptable